

Objet : Modification de la convention de mutualisation pour le suivi des travaux dans le cadre d'implantation de points d'apport volontaire.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 22 mai 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2011-06-31 relative à la convention de mutualisation de services pour l'opération d'implantation de points d'apport volontaire ;

Vu la délibération n°2013-09-21 relative à la modification de cette même convention ;

Depuis 2011, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc prend à sa charge l'ensemble des coûts d'implantation de points d'apport volontaire enterrés et aériens sur le domaine public des communes.

Ne disposant pas de la compétence voirie, ni même des compétences techniques nécessaires au suivi des travaux de génie civil pour réaliser ces implantations, une convention de mutualisation des services techniques des communes concernées avait été adoptée par la délibération n°2011-06-31 et modifiée par la délibération n°2013-09-21.

Cette convention concerne uniquement l'implantation de points d'apport volontaire enterrés.

Il s'avère que l'implantation de points d'apports volontaires aériens nécessite, dans certains cas, quelques travaux préalables (réalisation de dalle béton).

En conséquence il est proposé de modifier la convention de mutualisation pour élargir le suivi des travaux à l'implantation de points d'apport volontaire aériens

DÉCIDE :

- 1) *de modifier les termes de la convention de mutualisation des services pour permettre le suivi de travaux dans le cadre d'implantation de points d'apport volontaire aériens ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

Fait à Versailles, le 22 mai 2014



Le Président,

François de MAZIÈRES
Député-Maire de Versailles